

DÉLIBÉRATION
De la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire
De l'Université Bretagne Sud

SÉANCE du 13 avril 2023

Délibération n° 23-2023 : Organisation exclusive des cours de français langue étrangère (FLE) par le Centre de Langues

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L 712-6-1,
Vu les statuts de l'Université de Bretagne Sud,
Vu les statuts du Centre de Langues adopté par le Conseil d'administration du 14/12/2021,

Suite aux audits des 13 et 14/06/2022 et 10/10/2022, l'UBS, via son Centre de Langues, a obtenu le renouvellement de la labellisation qualité français langue étrangère (FLE) le 16/02/2023 pour 4 ans (cf document joint).

Dans ce cadre, les cours de français langues étrangères répondent à des exigences et un cahier des charges strict : ils sont donc exclusivement organisés par le Centre de Langues.

Les composantes s'appuieront donc sur le centre de langues pour mettre en place ces actions de formation, mais ne pourront pas les organiser directement

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité l'organisation exclusive des cours de français langue étrangère (FLE) par le Centre de Langues.

Membres en exercice : 29 membres

Membres présents : 11

Membres représentés : 5

Suffrages exprimés : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Délibération adoptée

Visa de la Présidente

Virginie DUPONT

Document(s) en annexe au présent extrait : 2023_UBS_Decision-CIL

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 02 mai 2023

Document mis en ligne le : 02 mai 2023

Présidence

Rue Armand Guillemot • BP 92116
56321 LORIENT Cedex
02 97 87 66 66

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.